

**BULLETIN MENSUEL**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON**  
FONDÉE EN 1822

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 août 1937.*

*Secrétaire général : M. le D<sup>r</sup> BONNAMOUR, 49, avenue de Saxe ; Trésorier : M. P. GUILLEMOZ, 7, quai de Retz*

**SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, rue Bossuet (Immeuble Municipal)**

<b>ABONNEMENT ANNUEL</b>	France et Colonies Françaises. . . . .	<b>25 francs</b>
	Étranger. . . . .	<b>50 —</b>
2.062 Membres	<i>MULTA PAUCIS</i>	Chèques postaux c/c Lyon. 101-98

## PARTIE ADMINISTRATIVE

### ORDRES DU JOUR

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du Mardi 8 Février, à 20 h. 30.**

1<sup>o</sup> *Vote sur l'admission de :*

M. R. SCHNELL, professeur au Lycée, Mâcon (Saône-et-Loire) ; (*Botanique*), parrains MM. Houard et Maresquella. — M. DIDIER (Jean), préparateur au Lycée Ampère, 3, place Edgar-Quinet, Lyon, parrains MM. Viret et Mazenot. — M. VERGER, préparateur de botanique à la Faculté de médecine et de pharmacie, 36, rue Vendôme, Lyon, parrains MM. Revol et Nétien. — M. PONTIER, 6, quai de la Pêcherie, Lyon, parrains MM. D<sup>r</sup> Bonnamour et Guillemoz. — M. DESAGE, chevalier du Mérite agricole, Villefranche-de-Longchapt (Dordogne) ; (*Botanique, Biologie* (Réintégration). — M<sup>me</sup> CARRAZ, institutrice, Beynost (Ain), parrains M<sup>lles</sup> Chambret et Guillot. — M. CORNILLON (Pierre), 14, rue Léon-Bourgeois, Oullins (Rhône), parrains MM. Godard et Berger. — M. JULLIEN (Marius), 27 bis, rue Pasteur, Oullins (Rhône), parrains MM. Tronchet et Maréchal. — J. JACQUIER (H.), 101, rue Pierre-Corneille, Lyon, (*Lépidoptères*, parrains, MM. Mouterde et Battetta. — SOCIÉTÉ SYLVESTRE, 7, place Bellecour, Lyon ; (*Insecticides, parasitiques*, parrains MM. Viret et D<sup>r</sup> Bonnamour. — M. VIVIAND (A.), instituteur, Villié-Morgon (Rhône), parrains MM. Viret et D<sup>r</sup> Bonnamour. — M. RIGOLLOT (A.), instituteur, Saint-Broingt-les-Fosses par Prauthoy (Haute-Marne) ; (*Coléoptères*, parrains MM. Hugues (A.) et D<sup>r</sup> Bonnamour.

2<sup>o</sup> Décision à prendre au sujet des membres étrangers.

3<sup>o</sup> Nomination de membres d'honneur.

4<sup>o</sup> De la publication de nos catalogues.

5<sup>o</sup> Questions diverses.

### SECTION D'ANTHROPOLOGIE, DE BIOLOGIE ET D'HISTOIRE NATURELLE GÉNÉRALE

**Séance du Samedi 12 Février, à 17 heures.**

1<sup>o</sup> M. SOUCHÉ (de Marmande). — Contribution à l'étude de *Bactérioidomonas sporifera* Kunstl.

2<sup>o</sup> M. VIRET. — Présentation et analyse du livre de Wegener, La genèse des continents et des océans.

3<sup>o</sup> M. VIRET. — Sur quelques insectivores actuels ou fossiles de la famille des *Erinaceidés*.

Mon piège me réussit au delà de toute espérance, car, en le visitant pendant deux mois environ, je pus recueillir plus de deux cents exemplaires de *Carpophilus*, ce qui me permet aujourd'hui de vous en distribuer largement.

De mon expérience découlent plusieurs constatations intéressantes :

Tout d'abord, c'est que dans des circonstances appropriées, on peut capturer en grand nombre un insecte que l'on considère comme rare au moins en France et dans notre région lyonnaise.

Ensuite, on peut confirmer ce que nous avons déjà dit avec M. JACQUET des larves de *Carpophilus hemipterus*, c'est qu'elles sont comme la plupart des larves des Nitidulides, exclusivement phytophages. Et à l'énumération que nous avons donnée alors des fruits en voie de décomposition dans lesquels elles vivent : raisins, melons et figes sèches, on peut ajouter qu'elles semblent avoir un faible pour les kakis. En effet, comme je l'avais fait avec les figes sèches, j'ai pu élever complètement des larves avec des kakis, sans qu'il n'y ait aucune larve de Diptères, de Drosophile en particulier.

En examinant cette longue série de *Carpophilus hemipterus* que vous avez sous les yeux, vous pouvez voir que cet insecte peut varier de dimension puisque les plus grands ont 4 mm. et les plus petits 2 mm. 1/2. Vous voyez aussi que leur coloration peut varier un peu suivant que les taches jaunes des élytres prennent plus ou moins d'importance ; vous pouvez en voir qui sont presque en entier jaunes, sans qu'il soit nécessaire pour cela de créer des variétés ou des aberrations, car vous trouverez entre les deux colorations extrêmes tous les passages intermédiaires.

Figes sèches et kakis sont des fruits d'importation ; les figes viennent de l'Asie, les kakis sont originaires du Japon. Faut-il en conclure que le *Carpophilus hemipterus*, qui est, lui aussi, un insecte d'importation, est d'origine japonaise ? Je n'ai pas les éléments nécessaires pour l'affirmer.

Enfin pour terminer, permettez-moi d'attirer votre attention sur l'intérêt d'un appât fait avec ces fruits sucrés particuliers, car celui-ci m'a donné, avec le *Carpophilus*, une série d'insectes des plus intéressants sur lesquels j'aurai peut-être l'occasion de revenir un jour, mais que je n'avais jamais encore obtenus avec des fruits de nos régions : poires, prunes, pêches ou pommes en décomposition.

---

## SECTION MYCOLOGIQUE

### Troubles gastro-intestinaux causés par « *Clitocybe nebularis* »

Par A. POUCHET.

Le 3 octobre 1937, la *Société Mycologique de Voiron* organisait, dans la salle des fêtes de cette ville, son exposition annuelle.

Le gardien de cet immeuble, M. J., ayant manifesté le désir de manger des champignons, j'accédais aussitôt à sa demande et lui remettais un lot de *Clitocybe nebularis*, choisis un à un dans un panier qu'on venait d'apporter, composé de sujets jeunes, fermes, et sans trace d'altération apparente.

Les champignons préparés pour le déjeuner par M<sup>me</sup> J. furent très appréciés par tous ceux qui participèrent au repas : M. J., sa femme, son enfant, sa tante et son beau-frère, âgés respectivement de trente-quatre, trente-deux, six, cinquante et trente ans.

Le soir, vers 17 heures, au moment où j'allais quitter la salle de l'exposition pour rentrer à Lyon, j'appris que plusieurs membres de la famille de M. J. étaient assez sérieusement indisposés par les champignons mangés au repas de midi.

Je me rendis aussitôt auprès des malades.

M. J. m'expliqua que sa tante, son enfant et lui-même éprouvaient d'assez fortes coliques, accompagnées de vomissements et de diarrhée, tandis que sa femme et son beau-frère n'avaient ressenti, jusqu'alors, aucun malaise.

Je les rassurai de mon mieux en insistant sur le fait que les champignons consommés étaient parfaitement comestibles et que, dans le cas présent, nous avions affaire non pas à une intoxication mais plutôt à une indigestion.

Ne disposant que de peu de temps avant de prendre le train, je ne m'attardai pas à poser des questions relatives à cette indisposition mais, de retour à Lyon, j'écrivis à M. J. pour lui demander de ses nouvelles et pour le prier, par la même occasion, de bien vouloir répondre au questionnaire que je lui adressais, ceci, afin d'établir, si possible, s'il y avait seulement simple coïncidence, et non relation de cause à effet, entre l'ingestion des champignons et les troubles ressentis.

Voici les questions posées et la réponse faite par M. J. pour chacune d'elles :

a) Quel était le poids approximatif des champignons consommés ? — R. 500 grammes pour cinq personnes.

b) Comment ont-ils été accommodés ? — R. : A la sauce blanche, après avoir été blanchis dans de l'eau additionnée de vinaigre.

c) Dans quel récipient ont-ils cuit ? — R. : Dans une casserole en aluminium qui nous sert journellement.

d) Combien de temps après le repas les premiers malaises ont-ils apparu ? — R. : Après un temps bien différent selon les personnes : ma tante vers 2 heures, soit donc une heure après le repas, moi à 4 heures, ma fille à 4 h. 30, ma femme à 6 h. 30 et mon beau-frère à 7 heures.

e) Quels ont été ces malaises ? — R. : Nous avons tous ressenti des douleurs assez vives, eu des vomissements répétés et une diarrhée violente.

f) Combien de temps ont-ils duré ? — R. : dix-huit heures environ.

g) Ont-ils cessé naturellement ou avez-vous pris des médicaments ? — R. : Nous avons bu du lait et des tisanes laxatives (« Thé des familles »).

h) Au cours du repas, avez-vous mangé des conserves ou de la charcuterie ? — R. : Non.

D'après ces réponses, il y a lieu de retenir les faits suivants :

1° Sur cinq personnes ayant mangé des *Clitocybes nébuleux*, cinq ont été indisposées ; on ne peut donc invoquer une susceptibilité individuelle à l'égard de ce champignon (idiosyncrasie).

2° La quantité de champignon ingérée — 500 grammes entre cinq personnes — n'est pas excessive et ne saurait provoquer une indigestion collective.

3° Les champignons ayant cuit dans une casserole en aluminium servant journellement, il n'y a certainement pas eu intoxication par des composés métalliques nocifs.

4° On ne peut non plus suspecter les aliments, M. J., n'ayant mangé au cours du repas ni salaison ni conserve.

Enfin, je ferai remarquer que toute hypothèse d'anaphylaxie doit être

écartée, car c'était la première fois que la famille J. consommait des *Clitocybes* nébuleux.

Tenant compte de toutes ces considérations, il semble logique et même inévitable d'incriminer les champignons.

D'ailleurs, ce n'est pas la première fois que cette espèce provoque des troubles gastriques !

En effet, CORDIER <sup>1</sup>, CHAUVIN <sup>2</sup>, BOURGEOIS <sup>3</sup> et JOSSERAND <sup>4</sup> ont déjà signalé des cas d'indispositions — il conviendrait mieux de dire d'intoxications, d'ailleurs peu graves — occasionnées par l'absorption de ce champignon.

Mais comment expliquer que *Clitocybe nebularis*, regardé par la plupart des auteurs comme excellent comestible et dont la vente est autorisée dans plusieurs villes : Grenoble, Mâcon, Chalon-sur-Saône, Roanne, Oyonnax, Dijon, etc., puisse, dans certains cas, devenir toxique, alors que chaque année des milliers de kilogrammes de cette espèce sont consommés impunément par les mycophages ?

Cette question est troublante, d'autant plus que, dans le cas qui nous occupe, l'altération des champignons ne semble pas devoir être invoquée, attendu que tous les sujets étaient jeunes et dans un état de fraîcheur remarquable !

D'autre part, on ne peut non plus suspecter la détermination. Je rappelle à ce sujet que j'avais pris le soin de vérifier tous les champignons; un à un, avant de les remettre à M. J.

A la rigueur, on pourrait supposer que certains facteurs (nature chimique et physique du sol, altitude, conditions atmosphériques, etc.) peuvent modifier dans une certaine mesure la composition chimique de quelques espèces, ou bien encore, qu'il peut survenir une modification spontanée, mais non visible, des tissus du champignon, provoquant ainsi une variation de ses propriétés alimentaires.

On peut discuter longtemps sur ce sujet, émettre toutes sortes d'hypothèses, sans trouver pour cela la clef du mystère.

A mon sens, un fait seul subsiste ; c'est que *Clitocybe nebularis* provoque parfois des intoxications, non très graves, il est vrai, mais nettement caractérisées, dont les causes n'ont pas encore été déterminées.

---

### LIVRES NOUVEAUX <sup>5</sup>

*Bulletin de la Société des Océanistes*. Société des Océanistes, 15, rue de l'École de Médecine, Paris.

Nous avons plaisir à signaler la parution d'un nouveau périodique (dont nous venons de recevoir le premier numéro) : le *Bulletin de la Société des*

---

1. CORDIER, Les Champignons de France, Paris, 1870.

2. CHAUVIN, Gastro-entérite, par *Clitocybe nebularis*. (*Bull. Soc. Myc. de France*, 1921, p. 70.)

3. BOURGEOIS, Un curieux cas d'anaphylaxie provoqué par la consommation de *Clitocybes* nébuleux. (*Bull. Scient. de Bourgogne*, 1931, p. 41.)

4. JOSSERAND, Contribution à la toxicité de *Clitocybe nebularis*. (*Bull. Soc. linnéenne de Lyon*, 1933, n° 6, p. 93.)

5. Les volumes d'histoire naturelle : botanique, entomologie, géologie, anthropologie envoyés au Siège de la Société Linnéenne, 33, rue Bossuet, Lyon, seront signalés comme envois à la *Bibliothèque* et feront l'objet d'une analyse originale dans la rubrique de *Livres nouveaux*.